



Assemblée générale du 21 septembre 2007

Déroulement de la journée

L'assemblée générale s'est tenue de **10h à 12 h** en suivant l'ordre du jour

- Bilan financier: Nicole Gaillard, trésorière
- Rapport moral : Édith Chapitreau, présidente
- Remplacement des postes vacants au CA (vote)
- Perspectives de la prochaine année: calendrier, journée nationale
- Questions diverses et débat

De **12h à 13h30**: répartition en 3 ateliers

- Préparation de la circulaire DDASS et DRASS : missions, compétences à développer, formations d'adaptation à l'emploi... (Claudine Edel et Hélène Cons)
- Ordre des infirmiers : comment s'impliquer dans chaque département Laurence Langely et Jacques Vieuxbled)
- Formations en santé publique dans les IFSI (Edith Chapitreau et Chantal Muszinki)

De **14h30 à 16h30**: Restitution des groupes et clôture de la journée

Compte rendu de l'assemblée générale

32 personnes présentes.

10 invités et 22 adhérents de plus d'un mois.

16 adhérents excusés ont donné procuration pour les représenter.

Le quorum a été atteint.

Les votes ont totalisés 37 voix.



Nous remercions tout particulièrement Mme Odile Decker directrice de l'IFSI de Nanterre et son équipe pour leur accueil. Cela nous a permis de tenir notre première assemblée générale dans d'excellentes conditions et témoigne des bonnes relations que l'AFisp entretient avec les enseignants infirmiers.

1. Bilan financier(présenté par Nicole Gaillard, trésorière)

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 10 janvier 2007 au CREDIT COOPERATIF Agence de la Défense – 33 rue des 3 Fontanot NANTERRE.

Edith CHAPITREAU et Nicole GAILLARD ont la délégation de signature. Nous disposons d'un chéquier.

Dépenses :

1 part de capital au bénéfice du Crédit Coopératif d'un montant de 15,25 a été souscrite lors de l'ouverture : (Souscription obligatoire)

Frais fixes de tenue de compte : 7, 18€ par trimestre.

Frais d'envoi de chéquier : 3, 97 €

Frais d'inscription au journal officiel : 44,08 €

Achat d'un téléphone portable pour l'association : 69€

Carte de téléphone Mobicarte : 35€

Montant des dépenses: **188, 84 €**

Solde positif au 31 août : **1195, 52 €**

2. Rapport moral (présenté par Edith Chapitreau, présidente)

Les 16 membres du conseil d'administration ont été élus à l'unanimité le 3 juillet 2006 pour une durée de 3 ans à compter de la date d'enregistrement à la préfecture.

Depuis sa création il y a un an l'AFISP a tenu 7 réunions avec son conseil d'administration dans les locaux de la DAGPB. Deux groupes de travail parallèles ont permis la réalisation du document missions et d'une lettre de cadrage pour la formation nécessaire en services déconcentrés. Nous avons créés des outils de communication, dont le logos de l'association, site Internet, une brochure, un diaporama de présentation disponible sur le site Internet. Nous avons organisé l'association avec une forte volonté de fonctionnement démocratique. Notre premier souci a été de nommer des référents régionaux, chargés de nous représenter en région et de faire remonter les préoccupations locales.

Les décisions se prennent en concertation avec les 16 membres du conseil d'administration. Quand il y a divergence de point de vue, chacun expose ses arguments et nous procédons ensuite à un vote.

Nous avons été sollicité pour donner notre avis au groupe de travail piloté par la DHOS en 2006 pour établir un référentiel infirmier. A cette occasion nous avons témoigné de la place quasi inexistante occupée par la santé publique.

En début d'année 2007 nous avons obtenu un rendez-vous avec la direction de la DAGPB, prévu initialement en mars. Devant les documents réalisés par rapport aux missions et à la formation en services déconcentrés, la DAGPB a souhaité élargir l'entrevue avec la direction de la DGS et de la DHOS.

Nous avons débuté nos rencontres officielles par l'entrevue avec Monsieur Peltier, Directeur



Régional des Affaires Sanitaires et Sociales d' Ile de France, président de la conférence mensuelle des Drass et Ddass. Les régions Pays de Loire, Centre, Alsace, ont suivi.

Après concertation avec les infirmiers de leurs régions nous demandons à chaque référent régional dans les services déconcentrés de rencontrer leur directeur pour présenter l'AFISP et faire reconnaître notre professionnalisme. Nous apportons notre appui méthodologique si nécessaire. Les outils de communication sont mis à disposition et sont améliorés régulièrement.

Depuis sa création, les projets de l' Afisp, ont porté principalement sur les missions et compétences des IDE exerçant en Ddass, Drass. Nous ambitionnons de développer l'activité à tous les secteurs de la santé publique. Pour atteindre ce but, il serait souhaitable de fédérer un réseau de professionnel en nommant des référents par secteur, comme pour les infirmières des services déconcentrés. Les secteurs «IFSI» et «UCSA» comportent déjà un référent, d'autres secteurs devraient nous rejoindre.

Une première entrevue pilotée par Monsieur le secrétaire général de la DGS a pu être organisée en septembre 2007. Les objectifs de l'association ont été exposés. Le souhait d'obtenir une spécialité de santé publique a été discuté. Nous avons présenté nos travaux. Nous avons témoigné de l'injustice ressentie par nos adhérents concernant la reconnaissance de nos compétences et l'impossibilité actuelle de progression de carrière en catégorie A pour tous les infirmiers du corps interministériel et de l'Education Nationale. Nous avons bénéficié d'une écoute bienveillante, Monsieur le secrétaire général de la DGS nous a identifié comme interlocuteur privilégié pour toute discussion en rapport avec notre profession.

3. Remplacement des postes vacants au CA

Deux membres du conseil d'administration, nous ont fait part de leur démission, suite à un changement d'activité. Ils restent tous deux membres de l'AFISP. Nous saluons leur courage et les remercions pour le travail fourni au cours de cette première année de fonctionnement.

Après un appel à candidature envoyé avec les convocations à l'assemblée générale, 4 candidats se sont présentés pour leur remplacement.

36 adhérents de plus d'un mois, se sont exprimés à bulletin secret. (Procurations comprises) répartition des votes :

- Hélène Cons : 36 voix
- Isabelle Bourdeau : 24 voix
- Isabelle Renvoize : voix pour : 15 voix
- Anne Corbia : 8 voix

Hélène Cons et Isabelle Bourdeau ont été élues à la majorité pour le remplacement des deux départs jusqu'aux prochaines élections prévues en 2009.

Le poste de trésorier adjoint, au sein du bureau est vacant le conseil d'administration élira son remplaçant dans le mois qui suit l'assemblée générale.



4. Perspectives d'avenir:

Efforts de communication auprès des infirmiers de santé publique, des autorités du ministère de la santé, des associations professionnelles, ...

- Préparer rapidement une entrevue avec :
 - la DHOS
 - le service formation de la DAGPB
 - le CEFIEC
- Rédiger le règlement intérieur : en cours d'élaboration il sera soumis au CA pour validation et diffusion aux adhérents fin d'année
- Rédiger un article pour la revue cadre de soins.
- Organiser une journée nationale de formation (Lille, premier semestre 2008)

Conclusion

Cette assemblée générale est le fruit d'une nouvelle dynamique dans le champ de la santé publique et d'une volonté de voir aboutir une reconnaissance professionnelle.

Unanimement les adhérents issus des Ddass et Drass souhaitent une réponse aux dernières concertations avec les directions avec mise en place d'une amélioration de nos dispositions statutaires, d'une réglementation des missions dévolues aux IDESP. Les collègues de la région PACA rappellent que par le passé des contacts avaient également été pris avec la DAGPB et la DGS sans résultats.

L'ensemble des adhérents est invité à participer au mouvement avec ténacité, créativité et enthousiasme, pour faire reconnaître la plus value de notre profession en santé publique.



Atelier : Formations en santé publique dans les IFSI

Le groupe était composé de 9 infirmières en santé publique et 4 enseignantes responsables du module santé publique en IFSI.

Objectif :

Cet atelier avait pour objectif d'échanger sur les différentes méthodes de l'enseignement théorique et pratique de la santé publique en IFSI, pour permettre aux étudiants d'acquérir durant leur formation des compétences en santé publique pouvant leur permettre de travailler dans ce domaine.

Expériences des formatrices:

Dans un premier temps, les enseignantes des IFSI ont présenté au groupe les méthodes pédagogiques utilisées pour le module de santé publique dans leur IFSI.

Mme MUSZYNSKI et Mme KOVALEVITCH (IFSI de Nanterre), ont présenté leur projet entériné qui débute fin septembre 2007 ; il n'y aura plus de cours magistraux, l'enseignement sera plus en lien avec le terrain avec des méthodes pédagogiques plus actives. Le stage se déroulera sur 2 ans en discontinu, 1 journée par semaine.

L'IFSI de Nanterre est actuellement à la phase conceptuelle et à l'étude de la faisabilité, pour ce qui concerne les stages en continu.

Mme POURRIER (IFSI Foch à Suresnes) fait un apport théorique et méthodologique dans le but de développer le questionnement des élèves, les faire s'interroger sur les problèmes de santé dans le milieu de vie. Concernant les stages, les enseignants accompagnent les élèves et en 3^{ème} année, les élèves doivent réaliser une action de santé publique sur leur lieu de stage. Certains élèves retournent sur un précédent lieu pour réaliser cette action.

Mme HARAT (IFSI A. Béclère) a résumé l'enseignement dispensé à Clamart. Tous les étudiants font une étude de besoins en santé publique au cours de leur deuxième année dans le but de mener une action. Elle souligne les difficultés dues au manque d'expérience pour aborder le module santé publique.

Accueil des élèves infirmières en DDASS ou DRASS :

Dans un second temps, le groupe a échangé sur la possibilité d'accueillir régulièrement des stagiaires infirmières en Ddass, Drass, il a conclu que :

- la Ddass semble être un lieu de stage adapté dans le domaine de la veille sanitaire ou de prévention, par contre au niveau du dossier des formations paramédicales, les élèves ne peuvent pas assister aux conseils pédagogiques des IFSI, ni aux conseils techniques des autres formations.
- Certains dossiers traités administrativement par la Drass peuvent ne pas intéresser les élèves.
- Les avis sont partagés sur les niveaux de formation souhaités pour être en stage dans les DDASS / DRASS. Faut-il nécessairement des 3^{ème} année et pas de 1^{ère} année ou est-ce plutôt la motivation et le degré de maturité qui pourraient primer ?

Conclusion :

Après nous avoir fait part de leurs difficultés concernant l'enseignement de la santé publique, les enseignantes d'IFSI souhaiteraient que l'AFISP travaille sur un référentiel des compétences que les élèves infirmières doivent acquérir durant leur formation. Mme Muszynski se porte volontaire pour ce travail. Un groupe de réflexion sera mis en place mi octobre.

Afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions en Ddass et Drass et dans un souci d'équité, les représentantes de l'AFISP proposent de travailler sur un référentiel d'accueil des élèves en Ddass /Drass.



Atelier : Missions des Infirmiers de santé publique

L'atelier est constitué d'une douzaine de personnes issues de DDASS et DRASS. Il est animé par Claudine Edel (DRASS Alsace) et Hélène Cons (DDASS 41).

L'objectif est de déterminer une méthodologie de travail afin de recueillir l'avis de l'ensemble des IDESP en poste en DDASS et DRASS sur les missions assurées, à assurer, avec quel niveau de responsabilité.

L'atelier se déroule en trois temps :

- **Présentation du cadre de travail :**
 - Intérêt et opportunité à définir les missions des IDESP dans le cadre de la mutualisation des fonctions médicales (circulaire du 20/04/07).
 - Retour d'informations sur les attentes de la DAGPB/DGS/DHOS : rencontre du 06/09/07, voir compte-rendu de J. Raimondeau.
- **Echanges** du groupe autour des positionnements de chacune au sein des DDASS / DRASS, les missions assurées et le niveau de responsabilité.
- **Propositions :**
 - S'appuyer sur un outil commun connu de tous : le tableau des missions déclinées par BOP.
 - Distinguer au sein de chaque mission, les tâches et activités exercées (descriptif assez fin)
 - Déterminer pour chaque activité le niveau des responsabilités des IDESP (activité qui relève du rôle propre de l'IDE, exercé sous la responsabilité de ...)
 - Mettre en évidence les activités assurées par les IDESP qui relèvent des compétences d'un autre professionnel.
 - Mettre en évidence les activités qui relèveraient des compétences des IDESP et pour lesquelles elles ne sont pas ou peu sollicitées (identifier les freins à cette sollicitation : méconnaissance des compétences IDESP ou obstacle lié au statut, notamment dans le cas des inspections.
 - Identifier un référent régional IDESP au sein de chaque région et lui confier l'impulsion d'un travail de groupe pour le remplissage du tableau des missions.
 - Diffuser en novembre 2007 à toutes les IDESP le tableau des missions à compléter selon des modalités communes.
 - Faire remonter à l'AFISP les réponses de chaque IDESP via le référent régional. (calendrier non déterminé).
 - Synthétiser les réponses pour servir de base de dialogue avec l'administration centrale. (calendrier non déterminé).

Hélène CONS / Claudine EDEL